



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Le Parlement

DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX LEGISLATIFS

toussaints@pfbw.be
europe@pfbw.be
Tél. : 02/506.38.22

**DOCUMENTS TRANSMIS PAR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES
AUX PARLEMENTS NATIONAUX ET ACTUALITES EUROPEENNES**

Du 1^{er} juillet au 31 juillet 2014

1. DOCUMENTS TRANSMIS PAR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES AUX PARLEMENTS NATIONAUX

a. Documents législatifs soumis au contrôle de subsidiarité et de proportionnalité

Néant.

b. Documents de consultation

Matière	Titre	Référence et sommaire
Livre blanc ¹	LIVRE BLANC Vers un contrôle plus efficace des concentrations dans l'UE	COM (2014) 449 final http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2014:0449:FIN:FR:PDF Dix ans après la vaste refonte, en 2004, du règlement de l'UE sur les concentrations, le présent livre blanc de la Commission fait le point sur la manière dont le critère matériel de «l'entrave significative à une concurrence effective» a été appliqué et présente quelques idées sur la manière de favoriser encore davantage la convergence et la coopération entre la Commission et les États membres. Il présente en outre des propositions de modifications concrètes visant à rendre le contrôle des concentrations plus efficace dans l'UE.

¹ Un livre blanc est un document qui contient des propositions d'action de l'Union dans un domaine spécifique. Il fait souvent suite à un livre vert publié pour lancer un processus de consultation à l'échelon européen. Alors qu'un livre vert présente une série d'idées soumises pour susciter un débat public, un livre blanc contient un ensemble officiel de propositions dans des domaines d'action spécifiques et sert de vecteur à leur développement.

Livre vert²	LIVRE VERT Sécurité des services d'hébergement touristique	COM(2014) 464 final http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2014:0464:FIN:FR:PDF Ce document vise à lancer une consultation publique sur la sécurité des services d'hébergement touristique. L'objectif est de rassembler des informations auprès de toutes les parties prenantes associées aux services d'hébergement touristique, en vue de déterminer si les aspects exposés sont pris en considération d'une manière suffisante et efficace, si des éléments concrets permettent de conclure à l'existence de nouveaux risques et si les outils existants sont appropriés. La date limite de réponse à la consultation est le <u>30 novembre 2014</u> .
Livre vert	LIVRE VERT Tirer le meilleur parti des savoir-faire traditionnels européens: vers une extension possible de la protection des indications géographiques de l'Union européenne aux produits non agricoles	COM (2014) 469 final http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2014:0469:FIN:FR:PDF Celui-ci vise à consulter toutes les parties prenantes, de la manière la plus large possible, sur la nécessité, dans l'Union, de renforcer la protection des indications géographiques des produits non agricoles et, le cas échéant, sur l'approche qui devrait être adoptée. Toutes les parties intéressées sont invitées à commenter les questions soulevées dans le présent livre vert, en répondant aux questions spécifiques. La Commission prendra en compte les résultats de cette consultation pour décider s'il convient d'agir au niveau de l'UE. La date limite de réponse à la consultation est le <u>28 octobre 2014</u> .
Culture	COMMUNICATION ³ DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen	COM (2014) 477 final http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2014:0477:FIN:FR:PDF La présente communication examine les mesures que l'UE pourrait prendre pour accroître la valeur intrinsèque du patrimoine et tirer parti du potentiel économique et sociétal de ce dernier. L'expérience européenne montre qu'une prise de conscience du caractère unique de son propre patrimoine permet de s'intéresser aux autres patrimoines et de les respecter. La Commission invite toutes les parties prenantes à réfléchir ensemble à la façon de mieux organiser les politiques publiques, à tous les niveaux, y compris au niveau de l'UE, pour exploiter sur le long terme et de manière durable la valeur du patrimoine culturel de l'Europe et pour concevoir une approche plus intégrée à l'égard de la préservation et de la valorisation de celui-ci.

2. ACTUALITES JUDICIAIRES

Néant.

² Un livre vert est une communication publiée par la Commission sur un domaine d'action spécifique. Il s'agit surtout de documents destinés aux parties, aux organisations et aux individus intéressés, qui sont invités à participer à un processus de consultation et de débat. Dans certains cas, un livre vert donne l'impulsion requise pour le lancement d'une procédure législative.

³ Les communications sont des documents sans portée juridique transmis par la Commission aux autres institutions européennes et présentant de nouveaux programmes et de nouvelles politiques.